Nom : **Mouloud**

Prénom : **Mohammed Amine**

N° : **2896**

Compte Rendu du Séminaire sur les Procédures Fiscales

Le séminaire sur les procédures fiscales s'est tenu avec l'ouverture de Mme Oufkir, qui a introduit le thème en soulignant son rôle essentiel dans la régulation des transactions financières et administratives.

Points saillants de l'intervention de Mme Oufkir :

1. **La notification** : Mme Oufkir a commencé par définir la notification, mettant l'accent sur les différentes formes de notifications, en référence à l'article 219.
2. **L'article 219** : Elle a ensuite abordé les détails de l'article 219, notamment le lieu de notification, les modalités de remise, les voies de notification, les cas où le document n'a pas pu être remis au contribuable à l'adresse indiquée, ainsi que les personnes habilitées à recevoir ces notifications.
3. **Autorité de contrôle de l'administration fiscale** : Mme Oufkir a discuté des quatre articles qui confèrent le pouvoir à l'administration de contrôler le contribuable, en mettant l'accent sur l'article 210 (contrôle IS, TVA, IR, DE/le prix de transfert), l'article 211 (droit de vérification), l'article 212, et l'article 213.
4. **Procédure de taxation d'office (Art 228 et 229)** : Mme Oufkir a expliqué en détail cette procédure, couvrant depuis le début de la lettre d'information jusqu'à la fin de la procédure.
5. **Procédure de rectification des impositions (article 220-211)** : Elle a également abordé la procédure de rectification des impositions.
6. **Droit de présenter un pourvoi devant la C.N.R.F** : Mme Oufkir a informé les participants que la C.N.R.F est compétente pour statuer sur les recours relatifs à l'examen de l'ensemble de la situation fiscale des contribuables prévu à l'article 216 du C.G.I, ainsi que sur les vérifications de comptabilité des contribuables lorsque le chiffre d'affaires déclaré nécessite une décision en l'absence d'une réponse des C.L.T dans les douze (12) mois.

Tout au long du séminaire les étudiants ont contribué par des interventions pertinentes et des questions en relation avec le sujet abordé.

Questions et discussions :

Les étudiants ACG ont posé diverses questions, notamment sur des cas spécifiques des procédures, tels que les cas de refus, d'adresse inconnue, de nullité de procédure, et des questions sur les années prescrites et non prescrites pour le contrôle fiscal. Mme Oufkir a répondu de manière approfondie, en offrant des éclaircissements et des conseils pratiques.

Conclusion :

Le séminaire s'est terminé de manière positive, avec une reconnaissance générale de l'importance de comprendre et de suivre les procédures fiscales.